

**PROCES-VERBAL INTEGRAL DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE
« DOMAINE SKIABLE LES HOUCHES/SAINT-GERVAIS »
Séance du Mardi 27 Janvier 2026 à 19h00**

Nombre de délégués en exercice :	16	<i>L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept janvier à dix-neuf heures, le Comité Syndical du SIVU « Domaine Skiable Les Houches/St-Gervais », régulièrement convoqué le vingt-et-un janvier deux mille vingt-six, s'est réuni à la Mairie de Saint-Gervais, sous la présidence de Monsieur Xavier CHANTELOT.</i>
Nombre de délégués présents :	12	
Nombre de délégués représentés :	2	
Nombre de votants :	14	
<u>Étaient présents :</u>	12	Christophe BOCHATAY, Ghislaine BOSSONNEY, Myriam BOZON, Nadine CHAMBEL, Xavier CHANTELOT, Véronique CLEVY, André COMPAGNON, Philippe GAUBERT, Gabriel GRANDJACQUES, Monique RACT, Déborah TARABUSO, Patrick VIALE
<u>Absent(s) excusé(s) avec procuration :</u>	02	Jean-Marc PEILLEX (procuration à Nadine CHAMBEL), Yves PEROL (procuration à André COMPAGNON)
<u>Absents excusés :</u>	02	Lionel CANON, Bruno VICTOR-EUGENE

Monsieur le Président ouvre la séance à 19 heures 00 minute et nomme Monsieur André COMPAGNON secrétaire de séance.

En préambule, Monsieur le Président tient à présenter ses condoléances aux élus de la Commune de Saint-Gervais, et tout particulièrement à son Maire, pour le décès de Madame Marie-Christine DAYVE.

Monsieur le Président informe le Comité qu'il entend retirer le point n°6 annoncé dans l'ordre du jour relatif à l'avenant n°4 à la convention de délégation de service public pour l'exploitation et la construction du domaine skiable Les Houches-Saint-Gervais. Il souhaite néanmoins que ce sujet fasse l'objet d'une discussion dans le cadre des questions diverses, afin d'espérer parvenir à un accord avant les prochaines élections municipales.

Les élus du Comité sont d'accord sur ce principe.

Madame Ghislaine BOSSONNEY insiste sur la nécessité d'arriver à la signature d'un avenant n°4 pour la pérennité du Domaine Skiable.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 04 septembre 2025

Monsieur le Président demande à l'Assemblée si la rédaction du procès-verbal de la séance du 04 septembre 2025 suscite des observations.

Aucune observation n'ayant été formulée,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

☞ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 04 septembre 2025.

Pour :	Contre :	Abstention :
14	0	0

2. Débat d'Orientation Budgétaire (Annexe 1)

Dans le cadre de la préparation du vote du budget général du SIVU 2026, Monsieur le Président présente et ouvre le Débat d'Orientation Budgétaire.

Il précise qu'il s'agit de constater que le Rapport d'Orientation Budgétaire a bien été présenté. Il ne fait pas l'objet d'un vote.

Le document présente une prospective du budget du SIVU jusqu'en 2030. Il est exposé par Madame Céline GIRARD, Responsable du Service Finances de la Commune des Houches.

Il est rappelé que le budget du SIVU a été transféré sur la nomenclature comptable M43 se référant au budget « Transports » ce qui implique une obligation d'amortir les biens.

Il est précisé :

- Que la taxe sur les remontées mécaniques n'est plus perçue par le SIVU mais par les communes depuis le 1^{er} janvier 2025, aucune recette n'est donc prévue au chapitre 73.
- Que la redevance C a fait l'objet d'une estimation à hauteur de 292 500 € pour l'année 2026.

Les investissements prévus au budget sont des restes à réaliser relatifs aux travaux de reprise de la piste du Kandahar ainsi qu'aux travaux d'aménagement du local ski club dans le bâtiment « Kandahar ». Une dépense et une recette de 12 000€ supplémentaires sont inscrites en supplément pour la prise en charge de l'étude relative au projet sur le stade de slalom du Col de Voza.

Ces sommes en dépense et en recette sont déterminées en accord avec la C.C.V.C.M.B.

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que la Trésorerie a refusé les règles de calcul appliquées pour la revalorisation annuelle de la redevance MBU, relativement à la base utilisée. Monsieur le Président explique avoir néanmoins pris l'initiative de valider cette méthode de calcul, appliquée depuis le début de la convention.

Madame Monique RACT s'interroge sur le fait de savoir si le résultat reporté peut être reversé aux Communes.

Madame Céline GIRARD insiste sur la nécessité de provisionner en vue de l'indemnisation possible des biens de retour en fin de DSP.

Madame Ghislaine BOSSONNEY indique ne pas en être certaine et qu'elle préférerait qu'une partie de cette somme soit reversée aux Communes.

Les membres du Comité Syndical demandent à Madame Céline GIRARD de leur apporter ultérieurement des précisions s'agissant :

- De la règle du report maximal d'excédent à hauteur de 5%,
- De la possibilité de placer les provisions.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte des orientations présentées dans le R.O.B.

3. Validation du calendrier d'ouverture des remontées mécaniques pour la saison estivale 2026 (Annexe 2)

Monsieur Christophe BOCHATAY quitte la séance et ne prend part ni au débat ni au vote.

Conformément à l'article 11.1.1 du contrat de concession, il est demandé au Comité Syndical de se prononcer sur les dates d'ouverture et de fermeture des remontées mécaniques, proposées le 07 janvier 2026 par la société LH-SG pour la saison estivale 2026 (annexe 2).

Madame Ghislaine BOSSONNEY souligne que le souhait est de développer le tourisme quatre saisons et qu'en conséquence une fermeture au début du mois de septembre de la Télécabine et du Téléphérique est impossible.

Les autres élus sont d'accord, et souhaitent qu'au moins une des deux remontées reste ouverte jusqu'à la fin du mois de septembre.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (Monsieur Christophe BOCHATAY ne prenant part ni au débat ni au vote) :

↳ **VALIDE** les dates d'ouverture des installations de remontées mécaniques, proposées par la société LH-SG pour la saison estivale 2026 et annexées à la présente délibération sous réserve du report de la date de fermeture du téléphérique de Bellevue au 04 octobre 2026, afin d'être en concordance avec l'ouverture du TMB.

Pour :	Contre :	Abstention :
13	0	0

4. Validation du calendrier d'ouverture du domaine skiable pour la saison hivernale 2026/2027 (Annexe 3)

Monsieur Christophe BOCHATAY quitte la séance et ne prend part ni au débat ni au vote.

Conformément à l'article 11.1.1 du contrat de concession, il est demandé au Comité Syndical de se prononcer sur les dates d'ouverture et de fermeture du domaine skiable, proposées le 12 janvier 2026 par la société LH-SG pour la saison hivernale 2026/2027 (annexe 3).

Les membres du Comité Syndical s'interrogent sur le fait de demander au délégataire de repousser la date de fermeture du 04 avril 2027 au 11 avril 2027, selon les conditions d'enneigement.

Madame Nadine CHAMBEL souligne qu'il faut être vigilant à ne pas pénaliser l'exploitant. En effet, il n'y a pas d'engouement pour le ski de printemps et la fréquentation est faible à cette période.

Madame Myriam BOZON estime qu'une fermeture au 4 avril 2027 est trop prématurée, notamment pour la pratique du ski de fond.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (Monsieur Christophe BOCHATAY ne prenant part ni au débat ni au vote) :

↳ **VALIDE** les dates d'ouverture des installations de remontées mécaniques, proposées par la société LH-SG pour la saison hivernale 2026/2027 et annexées à la présente délibération sous réserve de l'ouverture partielle du domaine en fonction des conditions d'enneigement le dimanche 13 décembre 2026, ainsi que les samedi 05 et dimanche 06 décembre 2026.

Pour :	Contre :	Abstention :
13	0	0

5. Validation des tarifs remontées mécaniques été 2026 et hiver 2026/2027 (Annexe 4)

Monsieur Christophe BOCHATAY quitte la séance et ne prend part ni au débat ni au vote.

Conformément à l'article 12.4.1 du contrat de concession, il est demandé au Comité Syndical de se prononcer sur les grilles tarifaires des remontées mécaniques, proposées par la société LH-SG pour la saison estivale 2026 et pour la saison hivernale 2026/2027 (annexe 4).

Le délégataire propose une augmentation moyenne de la grille pour l'été 2026 de 2,60% et pour l'hiver 2026/2027 de 2,30%.

Les membres du Comité Syndical jugent cette augmentation trop élevée, en particulier au regard de la non-évolution de l'offre proposée sur le domaine.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (Monsieur Christophe BOCHATAY ne prenant part ni au débat ni au vote) :

↳ **REFUSE** l'homologation des tarifs des remontées mécaniques proposés par la société I.H-SG pour l'été 2026 et l'hiver 2026/2027 (annexe 4),

↳ **DEMANDE** que lui soit adressée une nouvelle proposition pour la grille tarifaire été 2026, avec une augmentation maximale de 1,60% de chacun des tarifs arrondis à la dizaine de centimes supérieure (hors TMB),

↳ **DEMANDE** que lui soit adressée une nouvelle proposition pour la grille tarifaire hiver 2026/2027, faisant apparaître les mêmes tarifs que ceux homologués pour la saison hivernale 2025/2026.

Pour : 0	Contre : 13	Abstention : 0
-------------	----------------	-------------------

6. Avenant n°4 à la convention de délégation de service public pour l'exploitation et la construction du domaine skiable Les Houches-Saint-Gervais

Point retiré.

7. Information des délégations exercées par Monsieur le Président

Monsieur Christophe BOCHATAY réintègre la séance.

Décisions relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres

- **25/007 du 1^{er} octobre 2025** : De retenir la proposition de la SAS LEGALLAIS domiciliée TSA 50002 14907 CAEN CEDEX 9, d'un montant HT de 118 € soit 141.60 € TTC (cent quarante et un euros et soixante centimes), pour l'installation d'un clavier à code permettant une gestion individualisée des utilisateurs du site du Kandahar.

8. Questions diverses

8.1 Courrier de Monsieur FOURMENTRAUX – Tours de refroidissement Maison Neuve

Monsieur le Président informe les membres du Comité des échanges intervenus avec Monsieur FOURMENTRAUX. Ce dernier a en effet allégué que le déplacement des tours de refroidissement à Maison Neuve engendre des nuisances sonores à son domicile.

Monsieur Michel CUGIER a pris la main sur ce dossier. Il a reconnu l'existence d'un peu de bruit, et a promis quelques aménagements afin d'améliorer la situation.

Monsieur le Président a écrit pour la dernière fois à Monsieur FOURMENTRAUX par un courrier daté du 23 janvier 2026, renvoyant l'administré vers le délégataire.

8.2 SAEM Chamonix Développement – proposition de rachat des titres cédés par la société FRANPART

Monsieur Christophe BOCHATAY ne prend pas part au débat.

Par un courrier du 03 décembre 2025, la SAEM Chamonix Développement a proposé au SIVU l'acquisition de 577 actions cédées par la société FRANPART pour un montant de 15 867,50€.

Monsieur le Président indique s'interroger sur la justification du SIVU à être actionnaire de cette SAEM. Aussi, il a répondu à ce courrier par un avis défavorable de principe mais souhaite néanmoins valider définitivement cette position avec les membres du Comité.

Les membres du Comité s'expriment à l'unanimité contre le rachat des titres de la société FRANPART.

8.3 Avenant n°4

Les membres du Comité conviennent qu'une réunion soit organisée au plus vite sur ce sujet en présence du Président et des deux Maires dans l'objectif de valider une proposition définitive à présenter lors du prochain Comité Syndical.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président lève la séance à 20 heures 42 minutes.**

Les Houches, le 03 février 2026

Le Président,

Xavier CHANTELOT



Le Secrétaire,

André COMPAGNON

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a horizontal line ending in a small tick mark.

